

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 8 novembre 2021

N/Réf. : 06595 (122406)

Objet : Demande d'accès à l'information du 21 octobre 2021

La présente a pour objet le suivi de votre demande du 21 octobre 2021 visant à obtenir *tous les rapports de coroners concernant des décès survenus sur le terrain d'une exploitation agricole ainsi que tout avis, demande, mise en garde, recommandation ou directive émises par le coroner investigateur.*

Nos recherches ont permis de retracer 174 dossiers répondant à vos critères. Noter que certains contiennent des recommandations émises par le coroner investigateur, en vertu de l'article 3 de la *Loi sur les recherches des causes et des circonstances des décès*. Veuillez trouver sous pli ces documents.

Quant aux avis, mises en garde ou directives visés par votre demande, ceux-ci sont inexistantes. En effet, les coroners émettent, lorsqu'ils le jugent à propos, des recommandations, qui sont alors contenues dans le rapport d'investigation ou d'enquête.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès à l'information, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, nos salutations distinguées.



Pascale Descary, avocate
Responsable de la Loi d'accès à l'information
et sur la protection des renseignements personnels

PD/ns

p. j.